



snalc

de l'école au supérieur



**NOUS N'ÉTIIONS
PAS PRÊTS,
MAIS NOUS AVONS FAIT
QUAND MÊME**

QUINZAINE UNIVERSITAIRE



QUINZAINES UNIVERSITAIRE

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC
#1444 - SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE

4 DOSSIER DU MOIS

- ▶ **L'ACTUALITÉ DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, DE SANTÉ, SOCIAUX**
 - ▶ Bientôt un vademecum SNALC « spécial ATSS » !
- ▶ La baisse du pouvoir d'achat
 - ▶ Lignes directrices de gestion des carrières des personnels ATSS
- ▶ Modalités de versement de la prime exceptionnelle Covid
 - ▶ Qu'en est-il de l'indemnité de REP + ?
 - ▶ Le renouvellement de la GIPA
- ▶ La revalorisation des indemnités de fonctions pour les assistants sociaux et les ITRF
 - ▶ La convergence des indemnités de fonctions

8 CONDITIONS DE TRAVAIL

- ▶ EPS : une rentrée déjà compliquée
 - ▶ L'emploi du temps désenchanté des PLP
- ▶ Élections au conseil d'administration : il faut y aller !
 - ▶ Gagnez en sérénité avec le SNALC

10 LES PERSONNELS

- ▶ Professeurs des écoles : un job qui paie mieux qu'un fast-food
 - ▶ La rupture conventionnelle enfin ?
 - ▶ Ne l'oubliez pas !

11 SYSTÈME ÉDUCATIF

- ▶ Stagiaires, vous reprendrez bien un oral ?
 - ▶ Concours : jamais sans mon oral !
- ▶ Nouveaux programmes de LCA au lycée : vos retours
 - ▶ L'auteur de *La Fabrique du crétin digital* à Reims !
- ▶ Qui veut profiter de la crise ?
 - ▶ Préparation des cours de spécialité LLCER Terminale : beaucoup de bruit pour rien ?

14 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

15 BULLETIN D'ADHÉSION



www.snalc.fr

SNALC - 4, rue de Trévis - 75009 PARIS
Toutes nos coordonnées :
www.snalc.fr/national/article/121

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard s.a.**(61),
labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2020
CP 1020 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

ACTUALITÉ

INFO À LA UNE

VICTOIRE D'UNE ÉLUE DU SNALC CONTRE LE RECTORAT DE CLERMONT-FERRAND

Sabine Dignat, élue du SNALC au lycée de Chamalières, avait été mutée « dans l'intérêt du service », alors qu'elle avait représenté ses collègues et témoigné de violences managériales après le suicide d'un collègue du lycée. Le tribunal administratif vient d'ordonner en procédure d'urgence « la réintégration sans délai » de notre collègue, dénonçant « une sanction déguisée » et « une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté syndicale ».

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROFESSEURS : UNE REVALORISATION TRISTEMENT HISTORIQUE ?

Ce devait être une revalorisation historique.

Les médias s'étaient largement fait l'écho au début de l'année de cette annonce du ministre et du gouvernement : les enseignants allaient enfin bénéficier d'une forte revalorisation de leur traitement, qui les mettrait à la hauteur (de la moyenne) des pays de l'OCDE, à défaut de rattraper leur retard par rapport aux autres fonctionnaires français de catégorie A.

Cet été, une revalorisation a bien été entérinée. Mais elle ne concerne que certains personnels encadrants ou hauts fonctionnaires de l'Éducation nationale, au motif d'un nécessaire rattrapage par rapport aux cadres des autres fonctions publiques et de l'investissement dont ils ont fait preuve pendant la crise sanitaire.

Le SNALC prend acte de ce choix, mais rappelle que les enseignants qui se sont portés volontaires en grand nombre pour faire classe aux enfants des personnels soignants ont seulement eu droit à des miettes. Quant à tous ceux qui ont redoublé d'efforts pour poursuivre leur mission avec leurs propres moyens, ils n'ont rien perçu du tout. Pire, le ministère a annoncé que l'enveloppe budgétaire allouée l'année prochaine à la revalorisation des enseignants serait de 400 millions au lieu des 500 millions « historiquement » annoncés en janvier.

Pour le SNALC, ces décisions successives sont extrêmement méprisantes à l'égard des enseignants.

Le gouvernement constate année après année la baisse des inscriptions aux concours de l'enseignement, la désaffection des étudiants et l'augmentation des démissions, en raison de conditions de travail difficiles pour un salaire médiocre. Pourtant, comme ses prédécesseurs, ce ministère n'a jusqu'à présent strictement rien fait pour traiter ces deux causes essentielles de la crise du recrutement.

Le SNALC participera bien entendu aux discussions à venir sur la revalorisation des enseignants et note que cette dernière est annoncée comme « pluriannuelle », ce qui correspond à une de nos demandes. Mais il ne se contentera pas de miettes ou d'enveloppes d'heures supplémentaires, et rejettera toute « transformation du métier » qui dégraderait encore nos conditions de travail.

Nous continuerons d'exiger une augmentation significative de la part fixe de nos traitements, et ce sans contreparties. ■

Paris, le 31 août 2020

NOUS N'ÉTIQNS PAS PRÊTS, MAIS NOUS AVONS FAIT QUAND MÊME



A lors que nous vivons une rentrée des classes unique, la différence entre les discours et les actes est de plus en plus intenable. Côté pile, tout va très bien, nous sommes préparés à tout, « cette rentrée s'est passée dans la joie » (sic). Côté face, on attend toujours nos outils de travail informatiques, souvent nos masques, et une éventuelle dégradation de la situation sanitaire n'a clairement pas été anticipée. Le virus circule activement dans de nombreux départements, mais on n'a pas mis en place le plan de continuité pédagogique en cas de circulation active du virus. En EPS, on se tient à distance sauf quand on ne se tient pas à distance. Les parents sont démunis face aux fermetures de classes, d'école ou d'établissement, et la ministre du travail propose que l'Éducation nationale trouve des solutions de garde pour des enfants qu'elle ne peut accueillir dans ses locaux. La fameuse Garderie Nationale...

Dans ce contexte exceptionnel, nous, personnels de l'Éducation nationale et du supérieur, faisons face. Nous avons assuré la rentrée. Nous enseignons masqués, même si c'est tout sauf agréable. Nous accompagnons. Nous faisons toutes et tous tourner la machine, à notre poste, au-delà de nos opinions parfois divergentes.

Dans ce contexte exceptionnel, le SNALC est à vos côtés. Vos sections académiques répondent à vos questions, remontent les situations que vous vivez au quotidien pour que nous alertions le ministère, les rectorats sur les dysfonctionnements constatés afin de les faire cesser au plus vite. Nous vous informons sur notre site et mettons à jour l'ensemble des documents officiels. Nous portons votre parole dans les médias, nationaux comme régionaux, en métropole

comme outre-mer. Nous n'oublions personne, comme le prouve notre dossier du mois consacré aux personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux. Notre première préoccupation demeure la santé des agents, et celle des élèves.

Dans ce contexte exceptionnel, le SNALC n'oublie pas l'ordinaire, sachez-le. Car entre le Grenelle des professeurs, la prime exceptionnelle et le chantier des directeurs d'écoles, la volonté de supprimer la commission permanente dans le second degré, l'alourdissement du programme de grammaire pour l'oral de français, l'enseignement spécialisé, les négociations sur la rémunération et le temps de travail des AESH, le devenir des personnels de santé, les listes complémentaires des concours internes, les mutations post-commissions paritaires, le nouveau conseil d'évaluation des établissements, les états-généraux du numérique, la poursuite sans inflexions de la réforme des trois voies du lycée, nous avons un programme chargé et loin d'être toujours réjouissant. Nous tentons d'obtenir le meilleur, et faisons tout pour éviter le pire.

Croyez bien que sur tous ces dossiers et sur de nombreux autres, au SNALC, nous sommes prêts. ■

*Le président national,
Jean-Rémi GIRARD
le 11 septembre 2020*



© 123RF - Rawpixel

L'ACTUALITÉ DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, DE SANTÉ, SOCIAUX

Dossier du mois rédigé par **Frédéric ELEUCHE**, secrétaire national du SNALC chargé des personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux, avec la collaboration de **Frédéric KELDER**, **Cécile STROBEL** et **Carole WOEHLÉ**.

Les personnels que l'on appelle trop souvent «non-enseignants» représentent dans l'Éducation nationale une part plus importante que ne le croit le public. Si les B.I.A.T.S.S. – puisque c'est sous ce sigle que les désigne le ministère – n'existaient pas, la machine Éducation nationale ne pourrait pas fonctionner.

1 2000 attachés, 18000 secrétaires, 30 000 adjoints, 7 500 infirmières, 2 800 assistantes sociales, 1 000 médecins scolaires, 1 385 conservateurs, 650 bibliothécaires, 1 760 bibliothécaires assistants spécialisés, 2 500 magasiniers contribuent tous les jours à la bonne marche de notre ministère contribuent tous les jours à la bonne marche de notre ministère, contribuent tous les jours à la bonne marche de notre ministère en assumant des tâches essentielles en direction des élèves et de leurs parents, des professeurs qu'il faut nommer, affecter et payer et des étudiants qu'il faut recevoir, conseiller et former.

Cette année, comme toutes les précédentes depuis des décennies, vous pourrez compter sur le SNALC, votre syndicat représentatif, indépendant et strictement professionnel, pour vous informer, vous représenter et vous défendre. Bonne rentrée à tous ! ■

BIENTÔT UN VADEMECUM SNALC «SPÉCIAL ATSS» !

Le SNALC syndique tous les personnels, de l'école au supérieur.

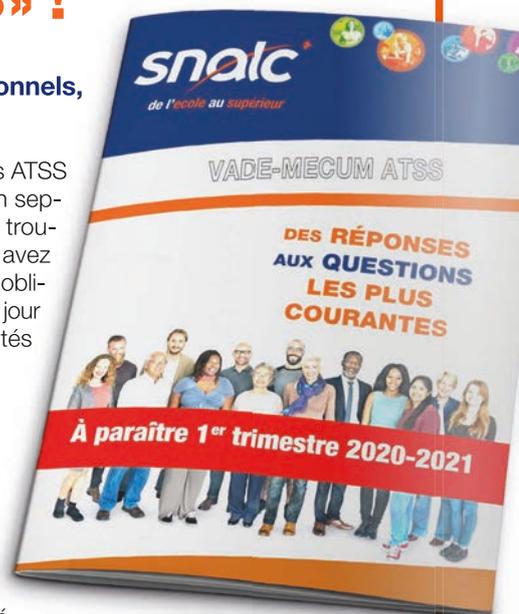
C'est pourquoi il consacre aux personnels ATSS un vade-mecum spécifique, à paraître en septembre-octobre 2020, dans lequel vous trouverez toutes les informations dont vous avez besoin, la liste complète de vos droits et obligations en tant que fonctionnaire, la liste à jour de vos rémunérations et de vos indemnités spécifiques.

Dès sa parution, ce guide sera en téléchargement libre sur notre site à l'adresse :

snalc.fr/national/article/5893/

La loi du 6 août 2010 relative aux lignes directrices de gestion a déjà commencé à produire des effets, même si les décrets réglementaires qui en sont les conséquences sont loin d'être tous parus. Des dispositions qui vous concernent personnellement seront donc modifiées un jour ou l'autre. Nous vous en préviendrons évidemment, notamment par nos lettres électroniques régulières : snalc.fr/national/article/94/

N'hésitez pas à nous consulter, nous vous répondrons rapidement : atss@snalc.fr ■



LA BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT

L'I.N.S.E.E. a confirmé ce dont nous étions amèrement aperçus : la baisse de notre pouvoir d'achat de 1,2 % en 2018, ce qui rend d'autant plus insupportable le maintien du gel du point d'indice annoncé par Mme Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publique.

C'est d'autant plus vrai que le gouvernement est obligé de prendre des mesures pour éviter qu'aucun agent public ne se retrouve payé **au-dessous du SMIC**. C'était déjà arrivé il y a quelques



années au point que le gouvernement avait supprimé le 4^e et dernier grade des adjoints d'administration, dont il était obligé chaque année ou presque de relever l'indice de début de carrière pour éviter cette aberration.

Mais même cette disparition ne suffit plus lorsque le 1^{er} échelon du premier grade de ce corps est à l'indice net majoré 327 !

Le ministère de l'enseignement supérieur confirme les négociations destinées à revaloriser les traitements des enseignants-chercheurs et au passage ceux des I.T.R.F. Ce point est à surveiller de très près car chacun sait que les traitements des magasiniers sont pour le moment parallèles à ceux des adjoints d'administration. Il ne faudrait pas que la revalorisation des uns se fasse en oubliant celle des autres. ■

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES CARRIÈRES DES PERSONNELS ATSS

Des visioconférences avec les services du ministère ont eu lieu en fin d'année scolaire Le SNALC y a participé et défendu les intérêts des personnels ATSS.

De façon unanime avec les autres syndicats, le SNALC a déploré le mélange entre liste d'aptitude et tableau d'avancement dans le même texte. Si la liste d'aptitude permet de changer de corps et donc de poste, le tableau d'avancement permet de changer de grade et n'entraîne donc pas nécessairement de mobilité.

Le SNALC a dénoncé le fait de devoir mendier un changement de grade alors que cela devrait faire partie du déroulement normal d'une carrière. Les représentants des personnels ont avancé le fait que c'est l'ancienneté qui devait primer et se sont prononcés plutôt en faveur d'un barème clair. L'on a fait remarquer que c'était l'ancienneté générale des services qui était à privilégier, y compris hors Éducation nationale, car il ne paraît pas logique d'encourager des mobilités si au contraire ces mobilités freinent le

déroulement de la carrière. Pour les listes d'aptitude au contraire, nous avons défendu une position moins souple que le ministère et préconisé la rédaction d'un rapport d'activités, là où le ministère se contente d'un simple CV.

Les lignes directrices vont donc être réécrites avec trois priorités : distinguer davan-

tage tableau d'avancement et liste d'aptitude, indiquer plus explicitement que le rapport professionnel d'aptitude pour les tableaux d'avancement émane des autorités et non de l'agent lui-même, et enfin que les académies pourront continuer à utiliser un barème là où la quantité de promovables est très importante, notamment pour les catégories C. ■



MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID

Ces modalités sont détaillées dans le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle (montant plafond de 1 000 euros) à certains agents particulièrement mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le ministère classe les personnels éligibles dans trois catégories :

Catégorie 1 : accueil en présentiel des enfants des personnels soignants, gendarmes, policiers... Ces agents peuvent être titulaires et contractuels, du public ou du privé sous contrat.

Catégorie 2 : certains personnels qui ont assuré le suivi sani-



taire de SDF ou prêté main forte dans les EHPAD, essentiellement des médecins scolaires et infirmiers (taux n°3).

Catégorie 3 : non enseignants, essentiellement agents administratifs de la centrale, des services déconcentrés (rectorats,

DSDEN, établissements scolaires, CFA, GRETA,...) qui dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA) ou en télétravail ont eu un surcroît significatif et quantifiable de leur travail.

Le versement de la prime est modulé en fonction de la durée de mobilisation des agents. Le dimanche compte pour 2 jours :

- ▶ Durée de présence inférieure à 4 jours : pas de prime.
- ▶ Durée supérieure ou égale à 4 jours et inférieure ou égale à 9,5 jours : **330 euros** (taux n°1).
- ▶ Durée supérieure à 9,5 jours et inférieure ou égale à 15,5 jours : **660 euros** (taux n°2).
- ▶ Durée supérieure ou égale à 16 jours : **1 000 euros** (taux n°3).

Le SNALC et les autres syndicats ont demandé un cadrage national très strict laissant le minimum de marge aux académies afin d'éviter les disparités entre les territoires et de limiter l'arbitraire dans le calcul des primes des agents. ■

QU'EN EST-IL DE L'INDEMNITÉ DE REP+ ?

Chacun connaît le montant de l'indemnité de REP et de REP+ : **1 734 euros pour la REP et 4 646 euros pour la REP+, par an.**

Ce dernier montant est versé depuis le 1^{er} septembre 2019. Le ministère avait laissé entendre qu'il pourrait se

monter à 5 860 euros à compter du 1^{er} septembre 2020, mais en l'assortissant de nouvelles obligations ou implications qui n'ont pas été éclaircies.

Quoi qu'il en soit, l'arrêté nécessaire n'a pas été publié et voici qu'on évoque maintenant la suppression de l'indication REP ! À surveiller de très près. ■



LE RENOUVELLEMENT DE LA GIPA

Au seuil de cette nouvelle rentrée, on nous annonce le renouvellement pour deux ans encore de la GIPA : la garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Rappelons qu'il s'agit de compenser la perte de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires qui n'ont pas connu de changement

d'échelon, de corps ou de grade pendant quatre ans, c'est-à-dire ici entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2019.

Habituellement, cette GIPA était effective dans les semaines qui suivaient le 1^{er} janvier. Mais au cours des années, son renouvellement se produisait de plus en plus tard et il fallut il y a deux ans se battre pour l'obtenir en octobre, ce qui en retarda

d'autant le versement. Gageons qu'en 2020, on devra attendre encore pour que la GIPA, au titre de la période 2015-2019 soit versée. L'on sait avec quelle lenteur ce genre de décision est appliquée ! ■

LA REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS POUR LES ASSISTANTS SOCIAUX ET LES ITRF

En 2019, le ministère avait entrepris une revalorisation triennale des IFSE de certains corps, notamment administratifs. À cette réforme, s'était ajoutée en 2020 la revalorisation des IFSE des infirmiers et des personnels sociaux. En 2021, viendra le tour des ITRF et des assistants de services sociaux du MEN.



Une concertation avec le SNALC et les autres partenaires sociaux représentatifs s'est déroulée le 22 juin dernier après un constat d'inégalités de traitement flagrantes, en particulier des assistants de services sociaux, à la fois entre les différents ministères (écarts indemnitaires compris entre +40 et +118% par rapport à l'EN) et entre les différentes académies.

La question du CIA a été abordée, mais selon le MEN celle-ci relève de l'autonomie des académies : elle est annuelle et facultative et il convient plutôt de revaloriser l'IFSE qui est fixe et mensuelle, « dans l'intérêt des agents ».

Si le contenu précis de l'enveloppe n'est à ce jour pas connu, un accord de principe pour une revalorisation significative sans précisions chiffrées est acté avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2020. ■

LA CONVERGENCE DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS

Les montants des indemnités entre personnels logés et personnels non logés mais aussi entre académies sont extraordinairement divergents.

Le SNALC a fait remarquer que les personnels logés ne sont justement pas logés à la même enseigne ! Il n'y a rien de commun entre un logement dans le 7^{ème} arrondissement de Paris, un logement sur la côte d'Azur avec vue sur mer, un logement au milieu des champs, et un logement au cœur d'une cité sensible. Il n'est donc pas anormal que les IFSE, qui sont la seule variable salariale, viennent compenser ces inégalités pour tenter de rendre un poste plus attractif. De trop grands écarts freineront la mobilité.

alors que la moyenne nationale atteint 13 003 euros ! S'il est non logé, ce sera 6504 euros à Dijon mais 8004 euros à Nancy-Metz alors que la moyenne

nationale est de 8882 euros.

Toutefois, l'on sait que ces moyennes ne sont pas très représentatives tant le nombre des attachés bénéficiant du 1^{er} groupe est réduit. Cependant les différences restent sensibles pour les logés des autres groupes. Ainsi, dans le groupe 3, on trouvera 4 860 euros à Dijon mais 5 945 à Nancy-Metz pour les AAE non logés.

Chez les SAENES, on retrouve les mêmes différences

remarquables ! Ainsi, pour le 3^e groupe, un SAENES non logé peut recevoir 5507 euros en Guyane mais seulement 4 150 à Lyon. S'il est logé, le moins payé recevra 1 468 euros à Rennes mais le mieux payé 3564 euros à Clermont-Ferrand.

Or, les différences de niveau de vie sur le territoire métropolitain ne justifient nullement ces disparités.

C'est pourquoi le ministère s'est engagé dans une démarche de convergence des IFSE en rappelant que ce sont les comités techniques de chaque académie qui se voient proposer tous ces montants par les rectorats. Il est donc nécessaire que les rectorats harmonisent leurs propositions.

Ainsi, pour le même attaché logé, le montant de l'I.F.S.E. est de 7 356 euros à Dijon s'il est du premier groupe, mais de 14608 euros à Nancy-Metz,



Le SNALC y veillera afin que tous nos personnels soient traités de façon équitable et méritée. ■

EPS : UNE RENTRÉE DÉJÀ COMPLIQUÉE

Par **Laurent BONNIN**, secrétaire national à l'EPS

Il aura fallu patienter jusqu'au 26 août pour découvrir l'existence d'un nouveau protocole pourtant rédigé une semaine avant. L'usage du masque est imposé à tous, dès le collège, dans les espaces clos et extérieurs. Faisant fi dorénavant de la distanciation physique, cette mesure permet en fait d'accueillir tous les élèves dans les établissements.



L'EPS est quelque peu épargnée par cette nouvelle règle puisque « le port n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité » et notamment lors des pratiques sportives. En contrepartie, « une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et au respect de la distanciation » entre les élèves. Des organisations et des choix précis d'APSA devront donc s'opérer pour répondre à ces exigences.

S'agissant des équipements, le protocole précise que les sols des salles devront être nettoyés quotidiennement, ce qui va inévitablement peser sur les possibilités d'accès à des installations. Quant aux matériels pédagogiques, ils pourront maintenant être partagés par les élèves (ballons, raquettes...) mais seulement dans une même classe. La désinfection entre des groupes distincts reste de rigueur.

Pour compléter ces directives, des « repères pour la reprise de l'EPS en contexte COVID » sont aussi parus. Trois jours avant la rentrée, il était temps ! Malheureusement ces repères sont bien creux. Des évaluations psychomotrices sont préconisées, la distanciation lors des activités physiques doit être d'au moins deux mètres, les activités en extérieur sont à privilégier, les sports collectifs et de contacts semblent proscrits, l'usage des vestiaires est déconseillé, celui des piscines est soumis aux règlements locaux et les visées certificatives ne sont pas une priorité. Voilà pour les grandes lignes. Le reste des incertitudes est délégué aux équipes, les professeurs étant « compétents pour adapter leur organisation, leur enseignement et leur projet pédagogique à ces conditions sanitaires ; les programmes de la discipline le permettent ».

Voilà tout est dit, alors bonne rentrée ! ■

L'EMPLOI DU TEMPS DÉSENCHANTÉ DES PLP

Par **Guillaume LEFEVRE**, secrétaire national chargé de l'enseignement professionnel

Cette rentrée est encore marquée par des emplois du temps surchargés. Beaucoup de PLP se retrouvent avec des semaines de 24 à 27 heures. Cette situation crée incompréhension et colère d'autant plus que les directions ont peu d'explications à avancer.

Cette surcharge horaire s'explique par des emplois du temps fourre-tout où se mélangent les heures disciplinaires, de dispositifs de la transformation de la voie professionnelle (TVP) et des créneaux collectifs de concertation. Derrière ce gloubi-boulga imposé, on perçoit l'application néfaste de la réforme Blanquer.

Privatiser notre métier, soumettre les PLP à une gestion déshumanisée et autoritaire ainsi qu'appliquer un enseignement de compétences minimales et basiques, sont les objectifs de cette transformation.

De ce fait, on constate l'omniprésence des heures de co-intervention, de chef d'œuvre,



de consolidation et d'aide personnalisée qui surchargent les emplois du temps et noient les heures disciplinaires devenues secondaires. Ces créneaux variables selon les niveaux et disciplines mobilisent les collègues toute la semaine. Le recours aux heures supplémentaires est alors inéluctable au détriment des PLP subissant des pertes de postes.

Certaines hiérarchies intermédiaires

avancent le motif d'annualisation et de modulation horaires pour s'exonérer et imposer ces emplois du temps surréalistes. Ce qui ajoute stress et inquiétude pour des PLP déjà en souffrance face aux conditions de travail difficiles et démotivantes.

COLLEGUES PLP NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE !

Nos obligations de services nous protègent. Les PLP ont un service hebdomadaire de 18h + 2 HSA. Au-delà, il faut votre accord. Accepter des HSA, c'est permettre la destruction de notre statut et les suppressions de postes.

N'hésitez pas à vous faire accompagner par le SNALC face aux directions inhumaines. Examinez vos ventilations de services et ne les acceptez que si elles respectent nos obligations.

Le SNALC s'est opposé à la transformation de la voie professionnelle et ne cesse de témoigner, devant le comité de suivi ministériel, de toutes les dérives qui appauvrissent notre métier. Il défend la transmission des savoirs, le retour nécessaire des heures disciplinaires et la revalorisation de l'enseignement et des PLP dans la voie professionnelle. ■



ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : IL FAUT Y ALLER !

Par **Jean-Pierre GAVRILOVIĆ**, secrétaire national chargé de la communication et du développement, et **Frédéric ELEUCHE**, secrétaire national chargé des personnels ATSS

Les élections au conseil d'administration se tiennent avant la 7^e semaine suivant la rentrée, soit avant le 16 octobre pour la métropole.

POURQUOI SIÉGER AU CA ?
Le CA prend les décisions sur les suppressions et créations de postes ou de sections, la répartition des crédits, le budget, le règlement intérieur, la vie et l'organisation de l'établissement. Le CA désigne aussi parmi ses membres la commission permanente et le conseil de discipline.

COMMENT PUIS-JE PRÉSENTER UNE LISTE ?

Il suffit de deux noms seulement pour présenter une liste. Si l'intitulé de votre liste est « SNALC » ou « SNALC et sympathisants », vous contribuerez au renforcement de la représentativité du SNALC.

QUI PEUT M'AIDER ?

Vous trouverez de nombreuses informations dans le **Guide SNALC** de l'élu au CA sur le site (publications > guides). Bien entendu, votre section académique SNALC répondra à vos questions et pourra aussi vous indiquer les adhérents de votre établissement.

MON ACTION AURA-T-ELLE DU POIDS ?

OUI ! En tant que membre élu au CA, vous devenez un interlocuteur privilégié du chef d'établissement, du rectorat parfois, de

vos collègues de votre section académique, et même au-delà de l'établissement des pouvoirs locaux.

SI LE SNALC EST EN PLEIN ESSOR, C'EST GRÂCE À VOUS !

Siégeant au comité technique ministériel, le SNALC est depuis plusieurs années le seul syndicat représentatif **indépendant** et **non subventionné**. Un record historique du nombre de nos adhérents dans toutes les académies, une présence remarquée dans les médias, confortent cette représentativité. Il faut transformer l'essai et nous comptons sur vous pour implanter le SNALC dans chaque établissement.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Rassembler des noms de volontaires, adhérents ou non, titulaires ou non, pour siéger au CA sous l'étiquette SNALC. Puis déposer la liste SNALC signée auprès de l'administration, 10 jours francs – samedi compris – avant l'ouverture du scrutin.

Et bien sûr, **il faut VOTER et faire voter pour la liste SNALC**. Si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour des élections, votez par correspondance ou déposez votre enveloppe de vote à l'administration.

La force du SNALC, c'est vous ! ■

GAGNEZ EN SÉRÉNITÉ AVEC LE SNALC

Par **Maxime REPERT**, secrétaire national du SNALC chargé des conditions de travail et du climat scolaire

Nous avons vécu une rentrée 2019 difficile, avec des réformes désastreuses et des drames médiatisés. Le cru 2020 s'annonce également très chargé.

Cette rentrée est marquée par un climat anxiogène lié au virus, pour la plupart des personnels et davantage encore pour les personnes vulnérables, ou habitant avec une personne à risque.

Nos collègues commencent l'année avec beaucoup de questions, quelques-uns avec un enthousiasme que rien n'atteindra heureusement, d'autres sous le signe de la lassitude et de la résignation, parfois de l'amertume. Beaucoup sont dépités par l'absence de reconnaissance à l'égard de leur engagement, l'insuffisance de moyens dans l'exercice de leurs missions, et parfois aussi un sentiment de mépris institutionnel.

De plus en plus de collègues sont en souffrance : ces personnes sont isolées, rongées par la culpabilité et les pressions d'un système impitoyable.

Il est alors important, pour le SNALC, d'apporter des outils concrets à nos collègues, une main tendue, une écoute, une présence pour tenir. **Mobi-SNALC** est une réponse.

Nous vous invitons à découvrir notre dispositif exclusif **Mobi-SNALC** : entièrement gratuit pour les adhérents du SNALC, ce service propose un accompagnement dans les démarches et la réflexion vers une éventuelle reconversion. Il permet également de bénéficier gratuitement de séances de coaching ou de sophrologie, avec nos intervenantes diplômées et issues du milieu professionnel de l'Éducation nationale, qui proposent leur expertise au service du SNALC.

Ainsi, adhérents du SNALC, grâce à l'accompagnement d'Anne-Charlotte Kiener en coaching et de Laurine Mondon en sophrologie, vous pourrez aspirer à plus de sérénité tout en économisant plusieurs centaines d'euros pour un suivi qui n'est habituellement pas ou rarement pris en charge selon les mutuelles.

Au SNALC, cette prestation est incluse dans votre cotisation, au même titre que la protection juridique pénale de la covea-GMF et le comité d'entreprise Avantages-SNALC. ■

Informations sur :
snalc.fr/national/article/2642/

PROFESSEURS DES ÉCOLES : UN JOB QUI PAIE MIEUX QU'UN FAST-FOOD

Par **Ange MARTINEZ**, élu pour le SNALC de Nice et membre de l'équipe nationale SNALC premier degré

Le ministère sait décidément irriter les enseignants. En mettant en ligne sur le site Konbini, à destination des étudiants, une campagne de recrutement impertinente et en aucun cas pertinente il a provoqué des réactions immédiates : elles sont vives et courroucées. Et pour cause, le mépris et le rabaissement sont ici les arguments publicitaires avancés.

A PRÉPROFESSIONNALISATION COMME EXCUSE

Dès 2019, un parcours de préprofessionnalisation a été mis en place pour permettre aux étudiants voulant devenir professeurs des écoles de tenter l'aventure en travaillant en présence d'élèves, guidés par des professeurs titulaires et ce, dès la deuxième année de licence. Pour faire la promotion de ce dispositif, le ministère a lancé une campagne de recrutement via le site Konbini.

VISER UNE CIBLE, EN BLESSER UNE AUTRE

Et là, c'est le drame. Ton insouciant et superficiel, bien loin du sérieux exigé pour



aborder la vocation qui se doit d'être le cœur du métier, le site lâche à la légère via une suite de questions réponses orientées : « Avez-vous déjà réfléchi à un emploi étudiant ? », « Et qui paie mieux qu'un job dans un fast-food ? » Si le cœur de cible peut

se laisser hameçonner, les enseignants en poste ne peuvent que trouver atterrante la façon de motiver, articulée sur le salaire (niveau job étudiant) et jamais la noblesse de la mission ni ses enjeux et contraintes.

La coupe est pleine. D'une part, mettre au même niveau un job étudiant au fast-food et celui d'enseignant est d'un irrespect abyssal envers les professionnels que nous sommes, engagés pour les élèves. D'autre part, ces techniques de management inacceptables mettent à moindre frais (700 euros en L2 et 963 euros en L2 et 980 euros en L3) des jeunes sans formation suffisante devant élèves. Sous quel prétexte ? Donner le goût par l'essai ? Faire office de marchepied ?

En procédant ainsi, le ministère égratigne un peu plus l'image de notre profession qui a besoin de respect, de revalorisation, de conditions d'exercice dignes. Une profession qui a besoin de tout sauf d'un camouflet certes contemporain, mais en aucun cas entré dans nos mœurs. ■

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE ENFIN ?

Par **Frédéric ELEUCHE**, secrétaire national chargé des personnels ATSS

Plusieurs collègues sont, depuis le 1^{er} janvier 2020, candidats au bénéfice de la rupture conventionnelle et s'impatientent de ne pas avoir été reçus pour l'entretien obligatoire ou de n'avoir toujours

pas reçu de proposition relative au montant de l'indemnité spécifique.

Pourtant, les deux décrets fondamentaux ont été publiés le 31 décembre 2019 et l'arrêté fixant les

modèles de convention de rupture a lui aussi été publié le 6 février 2020.

Interrogés, les services rectoraux répondent qu'ils ne peuvent rien faire en l'absence de la circulaire d'application.

La dite circulaire a été enfin signée le 9 juillet 2020 par le directeur général des ressources humaines

(DGRH) et la directrice des affaires financières.

Nous invitons donc nos collègues à vérifier que leur demande est bien enregistrée auprès des services des relations humaines de leurs rectorats respectifs. ■

NE L'OUBLIEZ PAS !

24 Sept.
2020

24 septembre 2020 : CAPN relative à l'accès au grade de classe exceptionnelle des professeurs agrégés.

25 Sept.
2020

25 septembre 2020 : CAPN relative au refus de titularisation des professeurs agrégés stagiaires.



STAGIAIRES, VOUS REPRENDREZ BIEN UN ORAL ?

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national chargé de la pédagogie

Les enseignants, Psy-En et CPE passant un concours l'année scolaire dernière n'ont – pour la plupart – pas présenté l'oral d'admission. Cela a généré une profonde insatisfaction. Pour l'institution aussi. Elle a donc décidé que ces candidats devenus stagiaires passeraient un oral de recrutement.

L'ÉPREUVE
Le stagiaire passera cet oral à partir du mois de mars. Aucune préparation académique n'est à prévoir. Il s'agira de faire une présentation de 10 minutes à partir d'une situation professionnelle afin de mettre en avant ses compétences (et de montrer ses difficultés). S'ensuivra un entretien de 20 minutes, toujours pour montrer ses compétences.

La commission (le jury) sera composée d'un membre du corps d'inspection compétent dans la discipline pour le second degré ou simplement de l'académie pour le premier degré mais qui ne connaît pas le stagiaire, ainsi que d'un pair ou d'un personnel de direction.

Cette commission émettra un avis qui sera pris en compte dans la titularisation au même titre que les autres avis.

Tous les stagiaires passeront cet oral. Les trois concours sont concernés et si un stagiaire est en report l'année suivante, il devra le repasser.

QU'EN DIT LE SNALC ?

Si l'on comprend que les concours ont souffert de la situation de crise, la solution de l'institution est clairement insatisfaisante. Charger la mule de stagiaires qui passent leur année à courir après le temps est aberrant. Il est encore plus aberrant de faire passer un tel oral à des collègues qui enseignent depuis des années.

Le SNALC a montré lors des audiences ministérielles tous les paradoxes de cet exercice : épreuve à part, mais entrant dans la titularisation tout en étant redondante avec les autres éléments d'évaluation ; sans préparation mais demandant de réfléchir à une situation vécue et de se positionner dans la chaîne hiérarchique, potentiellement face à un personnel de direction sans que, bien sûr, le rapport hiérarchique n'entre en ligne de compte entre l'examineur et l'examiné.

Au moins, le SNALC a obtenu que le jury ne dispose d'aucun élément sur les stagiaires et que ceux-ci aient ensuite accès à l'avis émis, qui devra être motivé. ■

CONCOURS : JAMAIS SANS MON ORAL !

Par **Frédéric SEITZ**, président du SNALC de Versailles et
Commissaire paritaire national agrégé et **Sébastien VIEILLE**,
secrétaire national à la pédagogie

La pandémie, en entraînant la suppression ou la modification de plusieurs oraux de concours de recrutement a contribué à mettre en avant la question de leur pertinence, de leur efficacité, de leur côté peut-être discriminatoire. Ni rival ni parent pauvre de l'écrit, l'oral en est au contraire le pendant essentiel, et sert à évaluer dans d'autres domaines complémentaires les qualités du candidat.

Il y a des disciplines de recrutement pour lesquelles un oral est indispensable. En langues vivantes, un oral est nécessaire pour évaluer la qualité de la prononciation du candidat, son élocution, son aisance. Les concours dans les disciplines qui comportent un volet pratique et expérimental doivent forcément comporter une épreuve d'application ou de manipulation concrète.

Un candidat qui a eu un bon écrit peut être déstabilisé à l'oral. Mais un candidat qui n'a pas donné toute sa mesure à l'écrit peut gagner des places à l'oral où une part d'imprévu, de surprise est à affronter, à maîtriser, dans le stress. L'année suivante si tout va bien et durant toute sa carrière, le professeur devra faire face, parfois seul ou mal soutenu, à des situations complexes, imprévisibles, souvent tendues.



Dès lors, on comprend mal la position de ceux qui veulent abolir l'oral du concours sous sa forme actuelle au profit d'une épreuve professionnalisante. Préparer l'oral au contraire **est** professionnalisant. Le candidat apprend à concentrer un contenu, le mettre en forme, l'illustrer, argumenter avec vivacité pour ne pas lasser. S'entretenir avec le jury, c'est apprendre à écouter un autrui qui ne partage pas forcément votre analyse, à considérer son point de vue, à construire avec lui une réflexion à laquelle on ne s'était pas forcément préparé. Cet esprit d'ouverture sera apprécié des élèves.

Tout le monde s'accorde à dire qu'un bon oral n'est pas seulement un solide exposé de connaissances bien dit mais un **échange** entre le jury et le candidat. Le jury peut se dire en délibérant « Il (elle) sera un(e) bon(ne) professeur (e) ! ». Encore faut-il que l'enseignement continue de s'incarner sous cette forme et demeure empreint d'humanité. ■

L'AUTEUR DE LA FABRIQUE DU CRÉTIN DIGITAL À REIMS !

Par Eugénie DE ZUTTER, présidente du SNALC de Reims

En mars dernier, à l'invitation du SNALC de CHAMPAGNE-ARDENNE, Michel Desmurget est venu présenter à Reims dans les locaux de Sciences Po son livre à succès, *La Fabrique du crétin digital* (Seuil, 2019) dans lequel il démontre, preuves et références scientifiques à l'appui, la nocivité des écrans sur les enfants, que ce soit à l'école ou à la maison.

Michel Desmurget est docteur en neurosciences et directeur de recherches à l'INSERM. Le temps d'une conférence, dans un amphithéâtre plein à craquer, il a mis en avant, en citant de nombreuses études, les éléments suivants.

- ▶ **Chaque jour, les enfants passent un très grand nombre d'heures derrière des écrans** (smartphones, tablettes, ordinateurs, télévisions) ;
lien vidéo 1 : <https://youtu.be/OTotH4C2KHA>
- ▶ **Cette frénésie de consommation numérique a des conséquences très négatives sur leur développement cérébral et provoque une régression dans de nombreux domaines :**
 - ▶ en diminuant le temps alloué à leurs devoirs ainsi que la durée et la qualité de leur sommeil,
lien vidéo 2 : https://youtu.be/bExExd8PI_k
 - ▶ en retardant le développement de leur langage (décodage, communication),
lien vidéo 3 : <https://youtu.be/Z8DOMQ4-w3w>
 - ▶ en perturbant leurs capacités de concentration et d'attention.
lien vidéo 4 : <https://youtu.be/0mveHm87xzc>
- ▶ **L'arrivée massive du numérique dans les écoles est une idée coûteuse qui n'apporte aucune amélioration des résultats scolaires et au contraire peut causer des régressions ;**
lien vidéo 5 : https://youtu.be/yctx_QN06Eg
- ▶ **La seule manière d'exercer une influence positive et durable sur les élèves est un enseignement dispensé par des professeurs qualifiés et bien formés.**
lien vidéo 6 : https://youtu.be/SpTLL5_Dfzc

Cette analyse sans concession met à mal le discours dominant dans l'Éducation nationale selon lequel le recours massif au numérique serait la solution miracle aux maux de notre système éducatif. ■



NOUVEAUX PROGRAMMES DE LCA AU LYCÉE : VOS RETOURS

Par Amandine CASSARD, professeur agrégée de Lettres classiques, SNALC d'Aix-Marseille, et Cécile DIENER-FROELICHER, responsable nationale SNALC des Langues anciennes

Le 9 juillet se tenaient au ministère les audiences disciplinaires relatives aux nouveaux programmes des options latin/grec et de la spécialité LLCA.

Afin de faire la remontée de terrain la plus fine possible aux IGEN en charge du dossier, nous avons interrogé les professeurs de lettres classiques enseignant en lycée pour avoir leurs retours sur les programmes qu'ils ont pu tester cette année – malgré les conditions particulières – et sur ceux de terminale avant leur toute première mise en œuvre.

Très, parfois trop, ambitieux, leurs qualités comme leur richesse ont été reconnues, mais pour paraphraser Flaubert, «*les perles composent le collier, mais c'est le fil qui fait le collier*». **Ainsi la question des programmes ne peut être dissociée des conditions de leur mise en œuvre.**

L'engagement des enseignants pour la sauvegarde de leurs disciplines de cœur n'est plus à prouver. Les retours des collègues ont confirmé l'existence de disparités inquiétantes sur le territoire.

Les pires ennemis de notre enseignement sont : les **horaires incomplets** ou **disuasifs**, les regroupements de niveaux, les **seuils d'ouverture imposés**, la **concurrence** avec l'option maths, l'**accessibilité** de la spécialité.

Le SNALC milite pour la conservation de **trois** spécialités en terminale, cruciale pour la survie des LCA, et réclame le **sanctuarisation** des horaires alloués en les fléchissant. Alors que l'obscurantisme et l'ignorance gagnent du terrain, il est crucial de réaffirmer avec force la place des Humanités, de ces langues et de ces auteurs dont la pensée a irrigué et uni pendant des siècles trois continents, et qu'elles cessent de n'être qu'une vile variable d'ajustement. ■

RÉSULTATS DU SONDAGE	
TAUX DE SATISFACTION	
insatisfait :	16%
satisfait :	22,52%
plutôt satisfait :	33,78%
très satisfait :	6,6%
NSP :	26,5%
FAISABILITÉ SUR UNE ANNÉE SCOLAIRE	
irréalisable :	16,4%
réalisable :	15,5%
plutôt réalisable :	37,78%
tout à fait réalisable :	5%
NSP :	25,28%
RICHESSE DES CONTENUS PROPOSÉS	
très pauvre :	2,51%
pauvre :	6,26%
riche :	51,44%
très riche :	13,92%
NSP :	25,84%

Lire la version détaillée sur :
snalc.fr/national/article/5892/

QUI VEUT PROFITER DE LA CRISE ?

Par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national à la pédagogie

On le savait concernant les crises économiques ou diplomatiques. Certains tendent à voir les périodes troublées comme des opportunités. Il s'avère que la crise sanitaire que nous connaissons n'échappe pas à la règle.

Nous ne parlons pas ici de laboratoires qui se livrent à une course au vaccin. Non. Nous constatons que dans le monde de l'éducation nationale, des Diafoirus s'efforcent d'imposer leur dogme de manière durable ; il s'agit bien sûr, de soigner l'Éducation nationale.

En premier lieu, il y a évidemment les tenants du tout numérique qui n'avancent même plus masqués (ou presque). Il suffit de lire les questions orientant les débats des états généraux du numérique (<https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/>). Le postulat de base ? La continuité pédagogique a fonctionné et donné lieu à des innovations, généralisons et allons plus loin. Pour l'exemple, certains pensent qu'il serait bon que les enseignants fassent cours et aient ensuite un suivi plus indivi-

dualisé des élèves en distanciel. Ils oublient que si les professeurs ont déployé des trésors d'ingéniosité, c'était pour pallier les dysfonctionnements. Nous n'avons fait que nous adapter pour exercer notre métier.

Aujourd'hui, alors que nous faisons une rentrée plutôt chaotique, en montrant une fois de plus notre adaptabilité, nous voyons fleurir çà et là dans la presse des articles sur l'enseignement en extérieur. Les tenants de l'école du dehors, d'une école pour l'enfant dans la nature sortent du bois. Encore une fois, choisir de faire cours en extérieur plutôt que dans une salle où les élèves ne peuvent être mis à distance se tient dans la période que nous connaissons. Mais profiter de l'occasion pour vanter son modèle pédagogique a quelque chose d'un peu gênant...

Le SNALC n'est pas contre le numérique et

considère qu'éveiller les élèves à la nature ou faire des sciences en faisant expérimenter dans le cadre d'une forêt a un intérêt certain, en primaire ou par des sorties pédagogiques jusqu'au lycée. Mais assez de dogmatisme. De grâce, laissez les professeurs faire leurs choix en conscience et dans le respect de ce qu'ils considèrent être bon pour leurs élèves. ■



© iStock - Master13015

PRÉPARATION DES COURS DE SPÉCIALITÉ LLCER TERMINALE : BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN ?

Par **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national et secrétaire académique du SNALC de Corse

L'on a appris fin août que l'inspection générale recommande la mise en place à la rentrée, d'aménagements non négligeables en LLCER : il convient de réduire le programme limitatif à 1 œuvre en 1^{ère}, 2 en terminale. Compte tenu du « contexte particulièrement éprouvant », il s'agit avant tout de « renouer avec la langue » pour « retisser le lien social ».⁽¹⁾

COMMENT ACCUEILLIR LA NOUVELLE ?

Ne soupirez plus, mesdames, ne soupirez plus !⁽²⁾

cette spécialité serait-elle honnie à ce point pour connaître tant de vicissitudes ?

Ceux qui eurent connaissance de leur service en juin prirent la résolution, au vu de l'ampleur de la tâche en terminale, de préparer leurs cours cet été, inévitable et sage décision ! Le programme et le calendrier scolaire sont ser-

rés : il s'agit d'étudier 3 œuvres intégrales avant l'oral en mars, sagement intégrées aux séquences comportant aussi d'autres types de documents.

Sans formation aucune (com' d'hab), nous fîmes ainsi nombreux sur les réseaux sociaux à l'improbable heure estivale, à conjecturer de la façon d'appréhender les séquences, les œuvres, de la confection du carnet de lecture de sa pertinence, s'il est à dissocier du dossier à présenter à l'oral, de la préparation du Grand Oral dont nous ignorons tout !

Comment peut-on commencer une année scolaire dont l'échéance du bac est l'enjeu majeur sans aucune directive précise ? Ne favorise-t-on pas ainsi la subjectivité, l'arbitraire, les disparités de traitement ? Ne prend-on pas le risque que des collègues fassent fausse route et ne s'en rendent compte qu'une fois leurs progressions bien installées ? Si les aménagements préconisés sont les bienvenus pour certains, ne pouvait-on les prescrire en juin plutôt qu'au dernier moment ? Pour les autres, quand l'inspection « recommande », elle n'impose pas... mais conseille fortement.

Pourtant, il serait urgent de cesser toute tergiversation sur cette spécialité pour donner enfin aux enseignants l'opportunité d'honorer comme il se doit son noble contenu ! ■

(1) <https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>

(2) *Beaucoup de bruit pour rien*, Shakespeare.

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE M. Thierry TIRABI	SNALC - 774 Route de L'Isle sur la Sorgue - 84250 LE THOR snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES - philippe.trepagne@dbmail.com - www.snalc.fr/amiens - 09 73 82 67 93
BESANÇON Mme Sylvie GLAUSER	SNALC - 6 rue des Augustins, 25300 PONTARLIER snalc.besancon@gmail.com - www.facebook.com/snalcbesancon - www.snalc.fr/besancon - 06 87 16 50 18
BORDEAUX Mme Cécile DIENER-FROELICHER	SNALC - SNALC, 11 rue Paul-André Noubel, 33140 VILLENAVE D'ORNON - snalc.bordeaux@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 06.87.45.70.36
CLERMONT FERRAND Mme Nicole DUTHON	SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM - jm-n.duthon@wanadoo.fr - www.snalc.fr/clermont - 06 75 94 22 16 - 06 75 35 21 10 - 06 25 26 79 59
CORSE M. Lucien BARBOLOSI	SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 CRÉTEIL - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com
DIJON M. Maxime REPPERT	SNALC - Maxime REPPERT, 1 rue de la Bouzaize 21200 BEAUNE snalc.dijon@gmail.com - www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 (Maxime REPPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER contact@snalcgrenoble.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 07 50 84 62 64 (Bernard LÉVY)
LA RÉUNION - MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE (interim)	SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 0262 21 70 09 - 0262 21 37 57 - 06 92 611 646 - snalcreunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN - snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC f.bajor@gmail.com - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE snalc-lyon@orange.fr - http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARTI	SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN - presi-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER : jessicaboyer.snalc34@gmail.com - 06 13 41 18 31
NANCY - METZ Mme Elisabeth EXSHAW (interim)	SNALC - 3 avenue du XX^{ème} Corps, 54000 NANCY - snalc.lorraine@orange.fr - http://snalc.fr/nancy-metz - 03 83 36 42 02 - 06 75 56 02 58 - 07 88 32 35 64
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - snalc49@gmail.com
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES snalc.nice@hotmail.fr - www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr
NORMANDIE M. Nicolas RAT	SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS - snalc-normandie@snalc.fr - www.snalc.fr/normandie - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - jean-jacques-leonardon-bougault@wanadoo.fr - 06 88 68 39 33
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON - snalc.orleanstours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS - snalc.paris@laposte.net Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LELOUP - 06 59 96 92 41 et Frantz JOHANN VOR DER BRUGGE - 06 88 39 95 48
POITIERS M. Toufik KAYAL	SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR toufikkayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS - snalcdchamps@gmail.com - www.snalc.fr/reims - 06 15 55 18 78 - 06 09 81 52 92
RENNES Mme Brigitte AYALA	SNALC - 20 les Riass, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE - snalc.35@orange.fr - www.snalcrennes.org - 09 63 26 82 94
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG snalc-strasbourg@snalc.fr - www.snalc.fr/strasbourg - 06 52 64 84 61 - 06 51 13 31 40
TOULOUSE M. Jean-François BERTHELOT	SNALC - 23 avenue du 14^e Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE snalc.toulouse@gmail.com - https://snalctoulouse.com/ - 05 61 13 20 78 - 05 61 55 58 95 - (Urgences : 06 74 05 29 80)
VERSAILLES M. Frédéric SEITZ	SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE	SNALC DETOM - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS - snalc.detom@gmail.com - http://snalc-detom.fr/ - 06 88 39 95 48

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est *indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, professionnelle ou idéologique.* »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

BULLETIN D'ADHÉSION

snalc
de l'école au supérieur

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS SUR LE SITE SÉCURISÉ DU SNALC (www.snalc.fr). Plus de courrier ni de chèque à envoyer !

Académie actuelle :

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue

Adhésion Renouvellement M. Mme

NOM D'USAGE :

Nom de naissance :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

CP : / / / /

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

Courriel :

Conjoint adhérent ? : M. Mme

Discipline :

CORPS (Certifié, etc.) :

GRADE : Classe normale Hors-Classe Classe exceptionnelle

Échelon : Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS

Sect. Int. DDFPT INSPE CNED GRETA

Temps complet Mi-temps Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier, cochez la case :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF pour tous les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2nd degré, personnels administratifs, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED... Le SNALC siège au Comité technique ministériel (CTM) aux côtés de cinq fédérations (FSU, UNSA, FO, CFDT et CGT). **Seules ces six organisations**, dites *représentatives* dans l'Éducation nationale, **ont le droit égal de vous assister dans vos recours et de défendre votre dossier** dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère.

PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1).

Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux cinq autres organisations représentatives (snalc.fr/national/article/117), ce qui ne l'empêche pas d'être...

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'E.N : comparons...

COTIS	P.E / PEPS / CPE / PLP		CERTIFIÉS		AGRÉGÉS	
	MOY.	CI.N	HCI/Exc	CI.N	HCI/Exc	CI.N
SNALC	90 €	90 €	169 €	245 €	191 €	265 €
FSU	159 à 186	242 à 260	186	287	228	340
UNSA	184	283	184	283	225	337
FO	152 à 207	225 à 277	207	277	242	322
CFDT	172	257	172	257	218	297
CGT	230	344	230	344	283	406

SANS COMPTER LA PROTECTION JURIDIQUE OFFERTE !

UNE GESTION RIGoureuse : nous le rappelons à chaque occasion, nos salaires sont trop faibles, et le gel du point d'indice est une honte. En toute logique, le SNALC **n'augmente pas ses tarifs pour la 10^{ème} année consécutive.**

PROCHE DE VOUS, A VOTRE SERVICE : en plus du suivi personnalisé de votre carrière, le SNALC **vous offre, incluses dans l'adhésion**, une assistance juridique téléphonique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation...) selon le contrat collectif établi entre le SNALC et la Covea - **GMF**.

Le SNALC vous fait bénéficier également des réductions de ses nombreux partenaires (bouton « Avantages SNALC » sur snalc.fr) et de son dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « Mobi Snalc ».**

CONSTRUCTIF : le SNALC propose à budget constant des projets novateurs pour l'École (École des fondamentaux) comme pour le Collège, le Lycée et de la Maternelle à l'Université, ouvrages à télécharger sur www.snalc.fr.

Je joins un règlement d'un montant total de :
(voir au verso) par chèque à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

10 ANS SANS AUGMENTATION DE TARIFS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF
LE MOINS CHER
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



snalc
de l'école au supérieur

PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS/BIADM (dont PRCE) et CHAIRES SUP (Gestions NATIONALE et ACADÉMIQUE de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
AGRÉGÉS Classe Normale			CERTIFIÉS/BIADM Classe Normale		
1	70 €	Zéro euro !	1	70 €	Zéro euro !
2	110 €	2,40	2	100 €	Zéro euro !
3	150 €	16	3	130 €	9,20
4	190 €	29,60	4	160 €	19,40
5	200 €	33*	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33*
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
CHAIRES SUP et AGRÉGÉS HCl et Cl. Exc.			CERTIFIÉS Hors Classe et Classe Exceptionnelle		
Tarif unique	265 €	55,10	Tarif unique	245 €	48,30

SITUATIONS PARTICULIÈRES :

Disponibilité, Congé parental : **60 €**
STAGIAIRES INSPE : **70 €**
Retraités cotisations 60 et 90 € : **même tarif**
Retraités (cert/biadm/agr/ch.sup) : **125 €**
CLM, CLD : **125 €**

RÉDUCTIONS :

Mi-temps **-40%** / Autres temps partiels et congés formation **-20%**
Couples Adhérents **-25%** chacun
Suppléments : DOM-COM (salaires majorés) : **+35 €**

AUTRES CORPS à gestion essentiellement déconcentrée (« moins coûteuse »)

CATÉGORIE (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et Covea-GMF (-35 €)
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PsyEN	90 €	30,60 € (après impôts) - 35 € (Covea-GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, IA-IPR / IEN, ATER, UNIVERSITAIRES		
PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et SANTÉ, TRF		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (ADJAENES), ATRF, AGENTS TERRITORIAUX	60 €	20,40 € - 35 € ou 10,20 € - 35 € « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CONTRACTUELS, CONTRATS LOCAUX ÉTRANGER, MAÎTRES AUXILIAIRES		
ASSISTANTS D'ÉDUCATION, AVS(I), AESH, CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS	30 €	

* **COMPARONS DEUX COTISATIONS A 200 EUROS DANS UN SYNDICAT X ET AU SNALC** : après déduction fiscale (ou crédit d'impôt) de 66%, elles reviennent toutes deux à **68 euros**.

Au SNALC, avec la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur environ 35 euros), **elle vous revient en réalité à 68 - 35 = 33 euros**. Dans un syndicat X, il faudra rajouter le prix de l'assurance choisie aux 68 euros...